

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

Date de la convocation :

14 février 2019

Date d'affichage :

14 février 2019

Présents : MM. - Michel BRARD – Michel BENEDETTI -
Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT – Nicolas HARDY - Karine HUART - Aline
JOSSE - Anne LEGOUBÉ - Charles DAVENEL - Christian
THÉBAULT - Anne-Marie VEILLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Catherine LÉBOUCQ donne pouvoir à
Cécile BOULDÉ - Jean-Marc COSTENTIN donne pouvoir à
Jean-Luc VALLET - Madeleine DENIS

Absents : Patricia PAUTONNIER - Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné
comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019
- Préparation du budget primitif 2019 - proposition de la commission des finances du 13 février 2019 : vote des tarifs et subventions (*délibérations*)
- Travaux du pôle intergénérationnel : avenants (*délibérations*)
- Travaux d'économie d'énergie : choix du maître d'œuvre (*délibération*)
- Camps été 2019 : organisation – tarifs à réclamer aux familles (*délibération*)
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Tarifs et subventions 2019

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la commission des finances du 13 février 2019, objet d'un document que chaque conseiller a reçu avec la convocation.

Les délibérations suivent :

► **Participations 2019 liées au coût élève école publique (au vu du réalisé 2018)**

Vu la Commission des Finances du 13 février 2019,

Monsieur le Maire propose le coût par élève de l'école publique « Louise Michel », calculé d'après le réalisé 2018, comme suit :

• élève en maternelle	=	1.167,94 €/an
• élève en élémentaire	=	442,53 €/an

Ce coût détermine la participation de la commune à l'école privée sous contrat d'association (au vu des effectifs) (art. 6574), ainsi que la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique et privée de Javené (un abattement de 20% s'applique aux communes de ex-Fougères Communauté) (art. 74741 et 74748).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le coût par élève comme indiqué ci-dessus et dont le détail est joint en annexe.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Fournitures scolaires – école publique – Année 2019**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019. Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder pour 2019 :
 - **30,00 €** par enfant en maternelle
 - **34,00 €** par enfant en élémentaire

et pour tout enfant scolarisé à l'école publique « Louise Michel » de JAVENÉ.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6067 en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Personnel communal – Prime de fin d'année 2019**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une prime de fin d'année (versée en décembre 2019) d'un montant annuel de **800 €** pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les autres agents. D'autres critères seront pris en compte conformément au règlement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Personnel communal –Participation employeur au régime de prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par les agents communaux, à compter du 1^{er} janvier 2014.

La participation communale en 2018 a été de 7,00 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- d'augmenter cette participation communale à **8,00 €** par mois et par agent pour l'année 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

► Indemnité aux stagiaires ALSH

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mars 2009 décidant d'attribuer une indemnité aux stagiaires, en stage pratique BAFa ou autre, recrutés au centre de loisirs (21,00 € net par jour en 2018).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une indemnité de 22,00 € net par jour, aux stagiaires du centre de loisirs, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6413 en section de fonctionnement du budget primitif.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► Concessions dans le cimetière et plaques du Columbarium : tarifs 2019

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs ci-dessous (y compris le columbarium) :

- *achat de concessions :*

<i>Année</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	<i>Date d'effet</i>
2019	83,50 €	163,00 €	295,00 €	01/04/2019

- *achat de plaques pour le columbarium :*

Année	Plaque inscription (en marbre)	Plaque signalétique pour colonne du souvenir	Date d'effet
2019	65,00 €	34,00 €	01/04/2019

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Redevance cantine scolaire école publique - tarifs 2019 – article 7067**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Javenéens</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Adultes</i>	<i>Date d'effet</i>
2019	3,65 €	4,35 €	6,00 €	Rentrée scolaire 2019-2020

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Garderie périscolaire école publique : tarifs 2019 – article 7066**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Vacation javanéen</i>	<i>Vacation extérieur</i>	<i>Date d'effet</i>
2019	1,10 €	1,80 €	Rentrée scolaire 2019-2020

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Redevance ALSH – tarifs 2019**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mars 2009 décidant de créer un accueil de loisirs destiné aux enfants de 3 à 16 ans à effet au 6 avril 2009 et précise que les tarifs sont établis en fonction des tranches de revenus des familles comme préconisé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine. L'ALSH fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Il rappelle aussi la délibération n° 116-09 du 16 novembre 2016 modifiant le dispositif applicable aux sorties extérieures.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, les tarifs ci-dessous :

Tranches de revenus/QF	Tarif journée/enfant	Tarif ½ journée/enfant
0 < QF < 567€	5,50 €	2,75 €
568 < QF < 900	6,60 €	3,30 €
901 < QF < 1400	7,80 €	3,90 €
QF ≥ 1401	9,40 €	4,70 €
Non javanéens et non scolarisés à Javené	11,00 €	5,50 €

Prix du repas (identique au tarif du repas 2019 à la cantine scolaire)

Pour les javanéens : 3,65 €
 Pour les enfants extérieurs : 4,35 €

Prix des sorties extérieures :

Pour chaque sortie extérieure, un coût supplémentaire de 3,50 € sera appliqué.

Date d'application de ces tarifs : Rentrée scolaire 2019-2020

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Tarifs 2019 des photocopies - article 70688**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs ci-dessous (maintien des tarifs appliqués en 2018) :

<i>Année</i>	<i>A4 recto</i>	<i>A4 recto-verso</i>	<i>A3 recto</i>	<i>A3 recto-verso</i>	<i>Date d'effet</i>
2019	Noir et blanc 0,30 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,80 €	01/04/2019
	Couleur 0,50 €	Couleur 0,80 €	Couleur 0,80 €	Couleur 1,00 €	

Associations : • photocopies en noir et blanc : gratuit

• photocopies en couleur : payant à partir de 11 copies et demi-tarif soit respectivement 0,25 – 0,40 – 0,40 – 0,50 €.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location garages de La Reposée – Tarifs 2019 – article 752**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Location mensuelle</i>	<i>Date d'effet</i>
2019	35,00 €	01/04/2019

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location salle complexe culturel : tarifs 2019 (article 752)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Caution</i>	<i>Location javenéens</i>	<i>Location extérieurs</i>	<i>Pour ménage non effectué par heure</i>	<i>Gratuité aux javenéens</i>	<i>Date d'effet</i>
2019	210,00 €	55,00 €	90,00 €	30,00 €	lors de décès	01/04/2019

Si désistement, moins de 15 jours avant la date de location, une somme de 30,00 € reste due à la commune

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Tarifs 2019 : location salles du complexe et du kiosque aux associations extérieures ou à des privés**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2012 décidant d'un tarif de location des salles du complexe et du kiosque applicable aux associations extérieures à la commune ou à des privés pour des activités de loisirs.

Sur proposition de la commission des finances du 13 février 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le tarif à 6,00 € par heure d'occupation des locaux à effet au 1^{er} avril 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

► **Tarif 2019 : location ponctuelle nouvelle salle des sports ou terrain de foot synthétique**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du :

- 16 janvier 2013 accordant le principe de la mise à disposition de la salle des sports aux associations extérieures sous réserve de sa disponibilité sachant que la priorité sera donnée aux associations communales ;
- 14 décembre 2016 fixant un tarif horaire ;

Il présente la proposition de la commission des finances du 13 février 2019 et notamment la décision d'appliquer le même tarif, que pour la salle de sports, aux locations ponctuelles du terrain de foot synthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- fixer les tarifs suivants à effet au 1^{er} avril 2019 :

Année	Location forfaitaire par jour	Caution	Date d'effet
2019	200,00 €	1 000 €	1 ^{er} avril 2019

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

► **Tarifs 2019 : tickets de musculation – Article 70688**

Vu la délibération du 9 juillet 2008,

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs ci-dessous :

Année	Prix du Carnet	Prix du ticket	Date d'effet
2019	11,00 € le carnet de 5 tickets	2,20 €	01/04/2019

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Activité « sport-santé » : montant participation 2019 des adhérents**

Vu la délibération n° 65-02 du 14 juin 2017 décidant de la participation des adhérents à l'activité « sport-santé » ;

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs ci-dessous :

	Javenéens	Extérieurs
Cotisation annuelle	60,00 €	80,00 €
Participation par atelier	15,00 €	20,00 €

- autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée, à signer tout document à intervenir.

► Location salle des fêtes – tarifs 2019 (article 752)

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 13 février 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2019, les tarifs ci-dessous (maintien des tarifs appliqués en 2018) :

2019	Forfait	Cuisine et/ou vaisselle	Retour
Javenéens	200,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif
Associations de Javené	120,00 €	0,50 €/pers.	½ tarif
Extérieurs	400,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif

1°) Pour toutes locations, une caution de **1 000,00 €** est demandée.

2°) Le tarif « associations de Javené » n'est applicable qu'une fois par an, le tarif « javenéens » est alors appliqué à partir de la 2^{ème} location annuelle.

3°) Les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} avril 2019.

4°) Pour ménage non (ou mal) effectué, facturation du temps passé : **30,00 €/heure**

5°) Si désistement, moins de 15 jours avant la date de la location, une somme de 100,00 € reste due à la commune.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents

► Subventions 2019

Vu la Commission des Finances du 13 février 2019,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux écoles et associations de Javené, ainsi qu'à quelques associations extérieures (liste ci-dessous).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer pour 2019 des subventions aux écoles et associations dont la liste et le détail des montants figurent dans le tableau ci-dessous. Les crédits correspondants seront inscrits aux articles 657362 et 6574 en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

<i>Article</i>	<i>ÉCOLES et ASSOCIATIONS DE JAVENÉ</i>	<i>SUBVENTION 2019</i>
	ÉCOLE PUBLIQUE JAVENÉ	
6574	Association des Parents d'Élèves (APE)	2.400,00
"	Projet scolaire	2.100,00
	ÉCOLE PRIVÉE JAVENÉ	
6574	Association des Parents d'Élèves (APEL)	2.400,00
"	Projet scolaire	1.800,00
"	Participation au fonctionnement garderie périscolaire	9.148,00
"	Participation au fonctionnement cantine	12.398,00
	BUDGET ANNEXE	
657362	CCAS	3.000,00
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	
6574	ACCA (chasse)	750,00
"	Anciens Combattants (AFN – UNC)	400,00
"	Amicale des paletistes	400,00
"	Association Art Déco	80,00
"	Comité des fêtes	1.000,00
"	Accueil et partage - Aînés Ruraux - Javené	400,00
"	Art et Histoire Pays de Fougères	350,00
"	Comité de jumelage	800,00
"	Fanfare de Javené	200,00
"	Voltigeurs de Javené	100,00
"	Comice Agricole (0,23 € x 2.131 hab.)	490,13
"	Jav'scène (théâtre)	800,00
"	L'Art Gus Compagnie	500,00
"	La caverne aux jeux	350,00
"	123 Soleil	1.000,00
"	Macadam Sliders Club (motos)	120,00
"	Société de Courses Hippiques	300,00
	ASSOCIATIONS SPORTIVES	
6574	AJIR Javené – Tennis de table	200,00
"	Badminton Javené Billé	2.000,00
"	Club Cyclo sportif Javenéen	600,00
"	Gym détente Billé-Javené	500,00
"	Zum'attitude	600,00
"	Jav'moov	450,00
"	Javené Basket Club	
"	Kids en mouvement	500,00
"	Volley Club Javené	400,00
"	Union Sportive Billé-Javené	3.500,00
"	Groupement Le Bocage	3.715,80
"	Javené Football Table	
	TOTAL (1)	53.751,93

Article	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	SUBVENTION 2019
	ECOLES PRIVEES EXTERIEURES	
6574	Participation RPI – ADOGEC Billé-Combourtille-Parcé	2.660,30
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
6574	Asso Les Amis de la MARPA Parcé	350,00
"	Asso Les Amis des bêtes – SPA Fougères	100,00
"	Mets-toi en scène	200,00
	TOTAL (2)	3.310,30
	TOTAL (1) + (2)	57.062,23

Travaux du pôle intergénérationnel : avenants au lot n°1, n°2 et n°11

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel, Monsieur le Maire informe de la réception de devis concernant le lot n°1 (VRD), n°2 (gros œuvre) et n°11 (peinture).

Lot 1 : VRD (DANIEL TP)

Plus-value pour : voie d'accès (curage, empiérement) et aménagement des abords (bordures, géotextile, GNTA, couche de finition) : + 6.410,35 € HT / + 7.692,42 € TTC

Moins-value pour : géotextile, couches de forme, base, grave, béton, engazonnement, fourniture et plantation d'arbres : - 4.406,30 € HT / - 5.287,56 € TTC

Marché initial	42.102,05 € HT	-	50.522,46 € TTC
Avenant n°1 proposé	+ 2.004,05	-	+ 2.404,86 (+ 4.76 %)
	-----		-----
Nouveau montant	44.106,10 € HT		52.927,32 € TTC

Lot 2 : GROS OEUVRE (EIFFAGE CONSTRUCTION)

Plus-value pour :

Fourniture et mise en œuvre de béton complémentaire sur les planchers collaborants de la passerelle bois : + 592,94 € HT / + 711,53 € TTC

Marché initial	269.520,50 € HT	-	323.424,60 € TTC
Avenant n°1	8.549,60	-	10.259,52
Avenant n°2	4.938,80	-	5.926,56
Avenant n°3	3.750,45	-	4.500,54
Avenant n°4 proposé	+ 592,94	-	+ 711,53
	-----		-----
Nouveau montant	287.352,29 € HT	-	344.822,75 € TTC

(total des avenants : + 6,62 %)

Lot 11 : PEINTURE (MURY)

Plus-value pour : finition revêtement mural toile de verre :

+ 8.410,00 € HT / + 10.092,00 € TTC

Moins-value pour : papiers peints et lasure sur béton extérieur :

- 10.060,00 € HT / -12.072,00 € TTC

Marché initial	21.592,50 € HT	-	25.911,00 € TTC
Avenant n°1 proposé	- 1.650,00	-	- 1.980,00 (- 7,64 %)
	-----		-----
Nouveau montant	19.942,50 € HT		23.931,00 € TTC

Il propose d'accepter ces avenants aux marchés initiaux avec l'entreprise DANIEL TP, EIFFAGE et MURY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise DANIEL TP d'un montant de 2.004,05 € HT / 2.404,86 € TTC, l'avenant n°4 au marché initial avec l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 592,94 € HT / 711,53 € TTC, l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise MURY d'un montant de -1.650,00 € HT / -1.980,00 € TTC ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches, à signer tous documents nécessaires et notamment les avenants à passer avec les entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Monsieur le Maire informe aussi du montant des travaux de réseaux pour les branchements EU/EP/GAZ des logements de Fougères Habitat, réalisés par l'entreprise DANIEL TP (hors marché), s'élevant à 9.698,40 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal, à l'article 2315 de l'opération 13.

D'autre part, les murs extérieurs en béton, ne pouvant restés en l'état, l'entreprise EIFFAGE propose de réaliser un enduit en remplacement de la lasure prévue initialement et dans ce cas, souhaite récupérer le « budget lasure » du lot peinture (2.880,00 € TTC). Après débat, le conseil municipal demande que cette proposition soit renégociée avec l'entreprise, responsable de la situation.

Travaux d'économie d'énergie : choix du maître d'oeuvre

Jean-Luc VALLET rappelle l'audit énergétique réalisé en 2016, par le cabinet ECIE, sur 3 bâtiments communaux énergivores (école publique, mairie-complexe, salle des fêtes) et rappelle la délibération n°93-03 du 12 décembre 2018 décidant d'engager les travaux de rénovation énergétique et du lancement de la consultation pour la maîtrise d'oeuvre.

Avec l'accompagnement du « PAYS », 4 bureaux d'études ont été consultés et 2 ont formulé une offre : BEE+ et ECIE.

Jean-Luc VALLET propose de retenir le bureau ECIE dont l'offre, moins et mieux-disante, comprend un forfait + un pourcentage des travaux par bâtiment :

- Ecole publique : 1.500 € + 6% du montant des travaux
- Mairie-complexe : 850 € + 6,35% du montant des travaux
- Salle des fêtes : 1.500 € + 6% du montant des travaux (tranche conditionnelle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir le bureau d'études ECIE, aux conditions ci-dessus, comme maître d'oeuvre des travaux de rénovation énergétique à l'école publique, à la mairie et à la salle des fêtes ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir et notamment le contrat de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'études ECIE.

Les crédits correspondants sont inscrits en section d'investissement du budget principal, à l'opération 11 et 17, article 2313.

Pour répondre à quelques questionnements, Jean-Luc VALLET précise que les travaux de rénovation énergétique envisagés concernent le type de chauffage, l'école et la mairie étant chauffées pour partie à l'électricité et pour partie au gaz, les VMC, l'isolation et les menuiseries.

Au niveau du planning, les travaux de l'école et de la mairie sont prévus en 2019 et ceux de la salle des fêtes en 2020.

ALSH : camps été 2019

Dans le cadre de l'ALSH, Monsieur le Maire présente une demande de Catherine LEBOUQCQ, adjointe, proposant l'organisation de camps pendant l'été 2019 et plus précisément du 22 au 26 juillet et du 19 au 23 août, au parc de BRANFÉRÉ, situé à Le Guerno dans le Morbihan.

Il donne lecture du tableau présentant les tarifs de l'hébergement au camping « Le Guerno », le coût des repas, du transport et des activités pédagogiques proposées sur le site à raison de 8 heures ou 12 heures par semaine.

Il propose de définir le nombre d'heures d'activités pédagogiques et les tarifs à demander aux familles sachant que le coût global est de 2.811,30 € avec 8 heures d'activités et 3.111,30 € avec 12 heures d'activités, par camp et sur la base d'un effectif de 20 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- l'organisation des 2 camps à savoir une semaine en juillet et une semaine en août sur le site du parc de BRANFÉRÉ ;
- proposer 12 heures d'activités pédagogiques par semaine ;
- la prise en charge par la commune d'une partie du coût ;
- l'application du principe des tranches de revenus comme préconisé par la CAF ;
- ne pas organiser le camp pour un nombre d'inscriptions inférieur à 14 enfants ;

et à la majorité (13 pour et 2 abstentions) de :

- fixer les tarifs à demander aux familles comme suit :

Quotient familial	- de 567 €	568 à 900 €	901 à 1400 €	+ de 1401 €	Extérieurs
Séjour à Branféré (prix par enfant et par séjour)	77,75 €	93,30 €	110,25 €	132,90 €	155,50 €

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

SMICTOM : Michel BENEDETTI, adjoint, donne quelques informations sur le nouveau syndicat de traitement Vitré-Fougères :

- les statuts sont votés ;
- projet d'une nouvelle usine d'incinération à Vitré ;
- projet d'un centre de tri sur le secteur de Fougères ou sur le secteur de Tinténiac ;
- prévision d'une hausse conséquente de la taxe sur les activités polluantes avec la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte ;
- extension des consignes de tri ;
- mutualisation des moyens pour une meilleure valorisation des déchets avec une maîtrise des coûts...

Mutuelle communale : à l'initiative de Catherine LEBOUQCQ, des démarches sont actuellement en cours afin de proposer une « mutuelle communale » aux habitants de Javené et aussi aux personnes travaillant à Javené. Anne LEGOUBÉ précise qu'une rencontre intéressante a eu lieu avec « Solimut Mutuelle » qui propose 4 formules avec différentes tranches fonction de l'âge. Afin d'en informer les habitants, cette société d'assurance prévoit organiser des réunions publiques (+ flyers, article dans le bulletin municipal...).

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 20 mars 2019 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 6 mars 2019 à 20 h 00
- Commission communication : lundi 25 février 2019 à 18 h 30
- Réunion CCAS : jeudi 28 février 2019 à 20 h 00
- Commission des finances : lundi 4 mars 2019 à 18 h 30
- Commission voirie : lundi 11 mars 2019 à 18 h 30
- Commission affaires sociales et scolaires : mardi 12 mars 2019 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire,
Michel BRARD



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

